

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le deux décembre deux mille vingt-deux à 18h45,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	25/11/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	09/12/2022

**OBJET :****Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI procuration à Mme Françoise DUSSEYRE, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL procuration à Mme Catherine ASSO, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Eric MONTOYA procuration à M. Pierre PHILIP, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

**Absent(s) :**

M. Jean-Louis BROCHIER, M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chiara GENTY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020\_05\_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

### **FINANCES :**

#### **Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :**

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
05/10/2022	Remplacement et déplacement du City stade de la Blache	Département	23 433,55 €
04/10/2022	Subvention DRAC Fouilles archéologiques	Drac et Département	Drac : 201 546,86 € Département : 59 723, 07 €
04/10/2022	Subvention Région DRAAF Abattoir	Etat et Région	Etat : 2 000 000 € Région : 409 205 €

### **Tarifs :**

Décision du 09/11/2022 : Modification de tarifs - MDPH 05 : tarif unique et temporaire de 2470,26 € TTC (2292,58 € HT) représentant le montant applicable à la MDPH des Hautes Alpes pour la location du Quattro le mardi 15 novembre 2022

Décision du 30/09/2022 : Révision des tarifs applicables aux annonceurs pour l'affichage de leur communication sur les abribus et planimètres publicitaires gérés par la Régie d'Information Urbaine de la Ville de GAP à compter du 01/10/2022

**VILLE DE GAP - RÉGIE D'INFORMATION URBAINE**  
**TARIFS - AFFICHAGE**  
 Tarifs en vigueur au 1er octobre 2022

Conditions d'applications des tarifs : Application conformément aux conditions générales de vente en vigueur. Fourniture des affiches (impression et expédition) à la charge de l'annonceur ou du mandataire. Tarifs pose comprise.  
 Les tarifs "Réseaux hebdomadaires" sont applicables par campagne et semaine (durée 7 jours). Les tarifs "Réseau Longue Durée" sont applicables par affiche et par an (année civile).  
 Les tarifs des forfaits "Réseaux Hebdomadaires" et réseau "Longue Durée" ne sont pas cumulables ni rétroactifs. Les tarifs des forfaits dégressifs ne seront appliqués que pour les campagnes réservées concomitamment et faisant l'objet d'un seul et même ordre d'achat. Toute annulation, modification ou report du nombre de campagnes ou d'affiches réservées entraînera la signature d'un nouvel ordre d'achat au tarif correspondant.

	Affiche simple	Affiche lumineuse	Planimètres fixe	Planimètres déroulant	
<b>Réseau hebdomadaire 20 faces</b>	<b>Tarifs campagnes hebdomadaires</b> <b>Durée 7 jours. Tarif Hors Taxes, applicable par campagne et par semaine d'affichage</b>				Tarif HT par face/semaine (indicatif)
	<b>Tarif hebdomadaire pour 1 campagne</b> Pour une campagne hors forfaits			<b>1 400,00 €</b>	70,00 €
	<b>Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 2 campagnes par année civile</b> Pour un ordre d'achat de 2 campagnes par année civile			<b>1 330,00 €</b>	66,50 €
	<b>Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 3 à 4 campagnes par année civile</b> Pour un ordre d'achat de 3 à 4 campagnes par année civile			<b>1 260,00 €</b>	63,00 €
	<b>Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 5 à 6 campagnes par année civile</b> Pour un ordre d'achat de 5 à 6 campagnes par année civile			<b>1 190,00 €</b>	59,50 €
	<b>Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 7 à 9 campagnes par année civile</b> Pour un ordre d'achat de 7 à 9 campagnes par année civile			<b>1 120,00 €</b>	56,00 €
	<b>Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait + de 9 campagnes par année civile</b> Pour un ordre d'achat de + de 9 campagnes par année civile			<b>1 050,00 €</b>	52,50 €

1/5

	Affiche simple	Affiche lumineuse	Planimètres fixe	Planimètres déroulant	
<b>Réseau hebdomadaire 46 faces</b>	<b>Tarifs campagnes hebdomadaires</b> <b>Durée 7 jours. Tarif Hors Taxes, applicable par campagne et semaine d'affichage</b>				Tarif HT par face/semaine (indicatif)
	<b>Tarif hebdomadaire pour 1 campagne</b> Pour une campagne hors forfaits			<b>2 876,00 €</b>	62,52 €
	<b>Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 2 campagnes par année civile</b> Pour un ordre d'achat de 2 campagnes par année civile			<b>2 732,20 €</b>	59,40 €
	<b>Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 3 à 4 campagnes par année civile</b> Pour un ordre d'achat de 3 à 4 campagnes par année civile			<b>2 588,40 €</b>	56,27 €
	<b>Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 5 à 6 campagnes par année civile</b> Pour un ordre d'achat de 5 à 6 campagnes par année civile			<b>2 444,60 €</b>	53,14 €
	<b>Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 7 à 9 campagnes par année civile</b> Pour un ordre d'achat de 7 à 9 campagnes par année civile			<b>2 300,80 €</b>	50,02 €
	<b>Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait + de 9 campagnes par année civile</b> Pour un ordre d'achat de + de 9 campagnes par année civile			<b>2 157,00 €</b>	46,89 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Réseau hebdomadaire 55 faces	Affiche simple	Affiche lumineuse	Planimètres fixe	Planimètres déroulant		
	<b>Tarifs campagnes hebdomadaires</b>					Tarif HT par face/semaine (indicatif)
	<b>Durée 7 jours. Tarif Hors Taxes, applicable par campagne et par semaine d'affichage</b>					
	Tarif hebdomadaire pour 1 campagne Pour une campagne hors forfaits			<b>3 232,00 €</b>		58,76 €
	Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 2 campagnes par année civile Pour un ordre d'achat de 2 campagnes par année civile			<b>3 070,40 €</b>		55,83 €
	Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 3 à 4 campagnes par année civile Pour un ordre d'achat de 3 à 4 campagnes par année civile			<b>2 908,80 €</b>		52,89 €
	Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 5 à 6 campagnes par année civile Pour un ordre d'achat de 5 à 6 campagnes par année civile			<b>2 747,20 €</b>		49,95 €
	Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 7 à 9 campagnes par année civile Pour un ordre d'achat de 7 à 9 campagnes par année civile			<b>2 585,60 €</b>		47,01 €
Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait + de 9 campagnes par année civile Pour un ordre d'achat de + de 9 campagnes par année civile			<b>2 424,00 €</b>		44,07 €	

Réseau hebdomadaire 64 faces	Affiche simple	Affiche lumineuse	Planimètres fixe	Planimètres déroulant		
	<b>Tarifs campagnes hebdomadaires</b>					Tarif HT par face/semaine (indicatif)
	<b>Durée 7 jours. Tarif Hors Taxes, applicable par campagne et semaine d'affichage</b>					
	Tarif hebdomadaire pour 1 campagne Pour une campagne hors forfaits			<b>3 640,00 €</b>		56,88 €
	Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 2 campagnes par année civile Pour un ordre d'achat de 2 campagnes par année civile			<b>3 458,00 €</b>		54,03 €
	Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 3 à 4 campagnes par année civile Pour un ordre d'achat de 3 à 4 campagnes par année civile			<b>3 276,00 €</b>		51,19 €
	Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 5 à 6 campagnes par année civile Pour un ordre d'achat de 5 à 6 campagnes par année civile			<b>3 094,00 €</b>		48,34 €
	Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait de 7 à 9 campagnes par année civile Pour un ordre d'achat de 7 à 9 campagnes par année civile			<b>2 912,00 €</b>		45,50 €
Tarif hebdomadaire par campagne - Forfait + de 9 campagnes par année civile Pour un ordre d'achat de + de 9 campagnes par année civile			<b>2 730,00 €</b>		42,66 €	

Réseau Longue Durée (annuel)	Affiche simple	Affiche lumineuse	Planimètres fixe	Planimètres déroulant		
	<b>Tarifs affiches longue durée</b>					
	<b>Durée 1 an (année civile). Tarif Hors Taxes, applicable par affiche et par an</b>					
	Tarif pour 1 affiche (par affiche et par an)			<b>3 200,00 €</b>		
	Tarif par affiche et par an - Forfait 2 affiches annuelles Pour un ordre d'achat de 2 affiches par année civile			<b>3 040,00 €</b>		
	Tarif par affiche et par an - Forfait de 3 à 4 affiches annuelles Pour un ordre d'achat de 3 à 4 affiches par année civile			<b>2 880,00 €</b>		
	Tarif par affiche et par an - Forfait de 5 à 6 affiches annuelles Pour un ordre d'achat de 5 à 6 affiches par année civile			<b>2 720,00 €</b>		
	Tarif par affiche et par an - Forfait de 7 à 9 affiches annuelles Pour un ordre d'achat de 7 à 9 affiches par année civile			<b>2 560,00 €</b>		
Tarif par affiche et par an - Forfait + de 9 affiches annuelles Pour un ordre d'achat de + de 9 affiches par année civile			<b>2 400,00 €</b>			

Décision du 22/09/2022 portant Création d'un tarif exceptionnel, unique et temporaire de 3585 € HT représentant le montant applicable à la SARL VINTAGE SPIRIT COMPANY pour l'affichage de sa campagne de communication du 27/7/2022 au 3/8/2022 sur le réseau 55 faces des abribus publicitaires gérés par la Régie d'Information Urbaine de la Ville de GAP en raison d'une erreur matérielle alors que les prestations d'affichage avaient d'ores et déjà été réalisées

#### Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date de du	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
---------------------	------------	-----------	-------------------	-------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	sinistre			
26/9/22	13/7/22	AVANSSUR	Panneau signalisation cours V.HUGO	589.85€
10/10/22	5/6/21	ALLAINZ	Barriere rue des Boutons d'Or	448.22€
15/11/22	29/5/20	MMA	Bâtiments communaux endommagés Grêle	43 849.59€
15/11/22	22/1/21	MMA	Tennis club endommagé suite vents violents	5252.08€
15/11/22	2/6/21	MMA	Incendie CMCL	28 212.34€
17/10/22	30.3.22	AVANSSUR	Potelet rue des Silos	410.82€
17/10/22	4.8.22	MMA	Lampadaire rue Carnot	6873.97€
12/10/22	18.6.22	MATMUT	Barrières rue J Mace	851.94€
12/10/22	2.9.2022	MAAF	Mat, panneau rond point Décathlon	562.20€
15.11.22	2/6/22	MAE	Vitre cassée école Beauregard	157.66€

#### **POPULATION :**

#### **Délivrances et reprises de concession funéraires :**

<i>Vente et Renouvellement de Concessions</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
20/09/2022	Renouvellement Famille CRUVEILLER-MARIN	30 ans	2 400,00 €
21/09/2022	Famille ZIMMER	30 ans	1 200,00 €
22/09/2022	Famille LESUR	30 ans	1 200,00 €
28/09/2022	Famille COUPEAU	30 ans	1 200,00 €
28/09/2022	Renouvellement Famille VIVIAN	30 ans	2 291,60 €
04/10/2022	Renouvellement Famille DAVAGNIER	30 ans	2 291,60 €
11/10/2022	Famille DIGUET	30 ans	1 200,00 €
17/10/2022	Famille MOUFOUMA	30 ans	1 200,00 €
20/10/2022	Renouvellement Famille MARTIN	50 ans	5 000,00 €
27/10/2022	Famille ÖZÇELIK	30 ans	1 200,00 €
27/10/2022	Famille LOPEZ	30 ans	1 200,00 €
27/10/2022	Renouvellement Famille GAMBIER	30 ans	2 400,00 €
28/10/2022	Renouvellement Famille MILLET	30 ans	1 145,80 €
03/11/2022	Famille ESPIN GONZALEZ	50 ans	2 500,00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

<i>Vente et Renouvellement de cases de columbarium</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
16/09/2022	Famille HOCQUET	15 ans	510,00 €
20/09/2022	Famille BAELDE	15 ans	510,00 €
20/09/2022	Renouvellement Famille ELUECQUE	15 ans	510,00 €
18/10/2022	Famille LEAUTIER	15 ans	510,00 €
20/10/2022	Renouvellement Famille ADAM et LOMBARD	15 ans	510,00 €
27/10/2022	Famille LATIL	15 ans	510,00 €
10/11/2022	Famille BOURGEOIS	15 ans	510,00 €
16/11/2022	Famille MARCOMIN-DELPIANO	15 ans	510,00 €
17/11/2022	Famille BERNARD	15 ans	510,00 €

## **URBANISME - FONCIER :**

### **Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :**

Décision du 13/10/2022 : Convention cadre d'occupation du domaine public pour l'installation, l'exploitation et la maintenance de 20 bornes de recharge pour véhicules électriques :

- durée de 10 ans à compter de la mise en service de la première borne du site ;
- L'occupation des lieux mis à disposition donne lieu, pour la durée de la convention, au versement d'une redevance de 440 000 € au profit de la commune, selon les modalités suivantes :
  - Redevance fixe : 100 € hors taxe par an par place de stationnement
  - Redevance variable : 8,5 % du chiffre d'affaires hors taxe net des coûts d'électricité

La convention prévoit par ailleurs que l'occupant remboursera à la Ville de Gap les 34 242,40 € hors taxes de frais de branchements électriques déjà engagés par elle pour les 3 parkings-relais et le parking de Bonne.

Décision du 12/10/2022 : Conclusion d'une convention de Prêt à usage par la Commune au profit de Mr Christian BOYER aux fins de pâturage et mise à l'abri de bétail, sur la parcelle sise "Plaine de LACHAUP" et cadastrée Section BR Numéro 13 :

- durée du 15/11/2022 au 15/05/2023 ;
- mise à disposition consentie à titre gratuit.

Décision du 06/10/2022 : Conclusion d'une convention de Mise à Disposition par la SCI LE PEYRON au profit de la Commune de GAP aux fins de réalisation des travaux de l'aménagement d'une aire de croisement, sur une emprise de la parcelle sise Commune de GAP, Route de la Luye, et cadastrée Section BT Numéro 1124 :

- durée de un an tacitement reconductible, à compter du jour de la signature de la convention ;
- mise à disposition consentie à titre gratuit.

**Biens préemptés :**

Décision du 11/10/2022 : En réponse à la déclaration d'intention d'aliéner de la SCI "LION 29", concernant une propriété bâtie et terrain attenant d'une superficie de 2 501 m<sup>2</sup> sise à GAP, (05000) 8, Avenue de Provence et cadastrée au numéro 198 de la Section BY, il est décidé, par exercice du droit de préemption, ouvert par l'article L.213-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, de préempter ledit bien à des conditions financières différentes de celles mentionnées dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner susvisée, soit une offre d'acquisition au prix de UN MILLION CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (1.165.000,00 EUR TTC).

**MARCHES PUBLICS :**

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les Prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande, Lot n° 1 : Vitrierie.	SOCIÉTÉ ADN (05000 GAP)	Les seuils de commande se répartissent comme suit : VILLE - Seuil minimum : 3 400 € HT Seuil maximum : 20 000 € HT CCAS dont EHPAD -Seuil minimum : 600 € HT Seuil maximum : 4 000 € HT AGGLO Seuil minimum : 1 000 € HT Seuil maximum : 3 000 € HT Total seuil minimum 5 000 € HT total seuil maximum 27 000 € HT durée de 12 mois à compter du 1er novembre 2022.	14 NOVEMBRE 2022
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les Prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande, Lot n° 2 : Sanitaires Publics	SOCIÉTÉ NERA (05000 GAP)	Les seuils de commande se répartissent comme suit : VILLE - Seuil minimum : 20 000 € HT Seuil maximum : 50 000 € HT AGGLO Seuil minimum : 2 000 € HT Seuil maximum : 10 000 € HT Total seuil minimum 22 000 € HT total seuil maximum 60 000 € HT durée de 12 mois à compter du 1er novembre 2022.	14 NOVEMBRE 2022



Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les prestations du nettoyage des bâtiments pour le groupement de commandes, Lot n° 3 : Parkings	SOCIÉTÉ ADN (05000 GAP)	Les seuils de commande se répartissent comme suit : VILLE - Seuil minimum : 20 000 € HT Seuil maximum : 50 000 € HT Total seuil minimum 20 000 € HT total seuil maximum 50 000 € HT Durée de 12 mois à compter du 1er novembre 2022.	14 NOVEMBRE 2022
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les Prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande, Lot n° 4 : Prestations annexes.	SOCIÉTÉ NERA (05000 GAP)	Les seuils de commande se répartissent comme suit : VILLE - Seuil minimum : 8 000 € HT Seuil maximum : 19 000 € HT CCAS dont EHPAD -Seuil minimum : 600 € HT Seuil maximum : 2 000 € HT AGGLO Seuil minimum : 2 400 € HT Seuil maximum : 19 000 € HT Total seuil minimum 11 000 € HT total seuil maximum 40 000 € HT durée de 12 mois à compter du 1er novembre 2022.	14 NOVEMBRE 2022
Accord-cadre à bons de commande pour des Prestations de Transport Routier de Personnes lot 3 Transports et organisation de voyages supérieur à 200 kms	groupement SCAL/CARRETOUR/JA COB (05000 Gap)	Le montant des prestations est défini comme suit avec les seuils suivants : minimum 6 000 € HT maximum 11 000 € HT durée : 12 mois	9 NOVEMBRE 2022
Accord-cadre à bons de commande pour des Prestations de Transport Routier de Personnes lot 2 Transports de personnes hors limites communales jusqu'à 200 kms	groupement SCAL/CARRETOUR/JA COB (05000 Gap)	Le montant des prestations est défini comme suit avec les seuils suivants : minimum 8 000 € HT maximum 15 000 € HT durée : 12 mois	9 NOVEMBRE 2022
Accord-cadre à bons de commande pour des Prestations de Transport Routier de Personnes lot 1 Transports de personnes dans les limites communales de Gap	groupement SCAL/CARRETOUR/JA COB (05000 Gap)	Le montant des prestations est défini comme suit avec les seuils suivants : minimum 20 000 € HT maximum 47 000 € HT durée : 12 mois	9 NOVEMBRE 2022
Marché à procédure adaptée	Mandataire du	conclu pour un forfait	4 NOVEMBRE 2022

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

pour la mission de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire Beaugard	Groupement société Solea Voutier (05000 GAP) .	provisoire de 113 771,50 € HT avec un taux de rémunération de 6,95 %. Durée prévisionnelle d'exécution des prestations fixée à 3 ans maximum.	
Marché à procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire La Gare	Mandataire du groupement : Christophe CULOMA (05000 GAP) .	Conclu pour un forfait provisoire de 85 212 € HT avec un taux de rémunération de 10,8 %. Durée prévisionnelle d'exécution des prestations fixée à 3 ans maximum.	4 NOVEMBRE 2022
Marché à procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire Anselme Gras.	Mandataire du groupement : société Atelier 4 (05000 GAP)	Conclu pour un forfait provisoire de 105 608 € HT avec un taux de rémunération de 8,60 %. Durée prévisionnelle d'exécution des prestations fixée à 3 ans maximum.	4 NOVEMBRE 2022
Consultation lancée par la ville de GAP, coordonnateur du groupement de commandes du Gapençais (GCG), pour les travaux travaux dans les bâtiments communaux et communautaires marché n° 210084 conclu avec la société AILLIAUD FRERES (05000 GAP) sur la base d'un accord-cadre multi attributaire en cascade à bons de commande composant le lot n° 10 Plomberie - sanitaire- chauffage - ventilation est résilié sans indemnité. (Après une première mise en demeure restée sans réponse, devant l'absence de réponse écrite ou téléphonique devant la nécessité de faire effectuer les travaux d'entretien urgents).			28 OCTOBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat d'un module neuf pour une salle de classe de 58,76m <sup>2</sup>	Société MILA (13127 VITROLLES).	Conclu pour un montant de 53 213,30 € HT	26 OCTOBRE 2022
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour la fourniture de matériel de signalisation pour le lot 1 « Panneaux de police »	SIGNAUX GIROD (39400 BELLEFONTAINE).	Défini comme suit : Ville : sans minimum maximum : 25 000 € HT CAGTD : sans minimum maximum : 3 800 € HT Total annuel sans minimum maximum : 28 800 € Durée : un an renouvelable deux fois 1 an.	24 OCTOBRE 2022
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour pour la fourniture de matériel de signalisation lot 2 « Plaques de rue, numéros de voirie »	Société LACROIX (44800 SAINT HERBLAIN).	Défini comme suit : Ville : sans minimum maximum 8 000 € HT CAGTD : sans minimum ni maximum Durée : un an renouvelable deux fois 1 an.	24 OCTOBRE 2022

Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour pour la fourniture de matériel de signalisation lot 3 « Balisage plastique »	Société SIGNAUX GIROD (39400 BELLEFONTAINE).	Défini comme suit : Ville : sans minimum maximum : 20 000 € HT CAGTD : sans minimum ni maximum Durée : un an renouvelable deux fois 1 an.	24 OCTOBRE 2022
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour pour la fourniture de matériel de signalisation pour le Groupement de Commandes du Gapençais (GCG) lot 4 « Panneaux Lumineux »	Société SARL TRAFIC (57140 NORROY LE VENEU).	Défini comme suit : Ville sans minimum maximum : 13 000 € HT CAGTD sans minimum ni maximum Durée : un an renouvelable deux fois 1 an.	24 OCTOBRE 2022
Accord-cadre à bon de commandes en procédure adaptée pour la Fourniture produits pour la construction des infrastructures routières et de produits pour le déneigement routier lot n°2 : Fourniture et transport de chlorure de sodium de classe B pour la ville de GAP	SAS ROCK (68055 MULHOUSE)	Conclu selon un seuil maximum de 73 500 € HT durée ferme 24 mois	18 OCTOBRE 2022
Accord-cadre à bon de commande en procédure adaptée pour la Fourniture produits pour la construction des infrastructures routières et de produits pour le déneigement routier. lot n°1 : fourniture des agrégats de construction des voiries communales, livraison des agrégats aux adresses communiquées dans les bons de commande ou retrait des agrégats en carrière, traitement des déblais issus des travaux est déclarée sans suite pour irrégularité de la procédure (absence de découpage en lots a eu pour effet de restreindre la concurrence) une nouvelle consultation va être relancée sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouvel allotissement.			18 OCTOBRE 2022
Marché à procédure adaptée pour la fourniture et la pose de barrières bois le long de la Voie verte Les Jausauds-Manse.	Société Attitude Bois Créations (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 6959,50 € HT durée : 6 mois.	14 OCTOBRE 2022
Marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une saleuse	Société BUCHER MUNICIPAL (63 114 COUDES).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 17 000 € HT. durée : 1 mois	13 OCTOBRE 2022
Marché sans mise en concurrence et sans publicité pour la remise en état de l'élévateur Terex du service logistique	Entreprise SAS ATELIER DU DEOULE (05110 LARDIER ET VALENCA).	Conclu pour un montant de 5 174,37€ H.T. Durée : 1 mois.	13 OCTOBRE 2022
Marché à procédure adaptée	Société Energis	Conclu pour un montant de	10 OCTOBRE 2022

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

pour une mission BE Thermique. désignation d'un Bureau d'Etudes Thermique dans le cadre de la rénovation énergétique du Centre Social des Pléïades	Engineering (13002 MARSEILLE).	4.250 € HT délai maximum un an	
Marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une tondeuse RIDER HUSQVARNA R419 TSX AWD et son plateau de coupe COMBI 112 SERIE 400 autoportée pour le service des espaces verts	Société FORET JARDIN SERVICE (04200 SISTERON).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 9 823,17 € HT Durée de 3 mois	10 OCTOBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le maintien de la solution,	Société SYN BIRD (73000 CHAMBERY)	Le montant annuel est fixé à 3 537,50 € HT Durée : 2 ans ferme à compter du 01/01/2023.	6 OCTOBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition de chaînes à neige (nécessité d'équiper les véhicules de chaînes à neige en période hivernale)	Société AZUR TRUCKS PNEUS (Gap 05000).	Conclu pour un montant de 5 850 € HT Le délai de livraison : 1 mois.	30 SEPTEMBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation du Mécacalac 10 MSX du service voirie.	Entreprise FRAMATEQ (13845 VITROLLES)	Conclu pour un montant de 5 679,91€ HT s durée : 1 semaine.	30 SEPTEMBRE 2022
Marché sans publicité, ni mise en concurrence, pour l'achat d'horloges astronomiques	Société BH TECHNOLOGIES - ELISE (83170 BRIGNOLES).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 4408 H.T. durée : un mois	26 SEPTEMBRE 2022
Avenant n° 1 marché n° 2020200086 pour les prestations en communication.	Agence KANGOUROU - SARL MFJC (05000 GAP)	Incidence financière de l'avenant : Pourcentage d'augmentation 15 % L'accord-cadre est prolongé pour une durée de 4 mois supplémentaires et prendra fin le 17 janvier 2023.	26 SEPTEMBRE 2022
Marché sans mise en concurrence et sans publicité pour le montage d'une barre anti encastrement sur le camion porteur du service logistique, de marque IVECO et immatriculé 1794 KJ 05.	Entreprise CARROSSERIE VINCENT (26802 ETOILE SUR RHONE).	Conclu pour un montant de 8 800 € H.T. Durée : 1 mois.	23 SEPTEMBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'installation de productions	Société THERMA GED (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 7 573,12 € H.T. durée : 1 semaine.	22 SEPTEMBRE 2022

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

d'ECS dans les Ecoles du Stade, de Romette et de la Tourronde pour la rentrée 2022/2023 (besoin de faire exécuter des travaux urgents en plomberie)			
Marché à procédure adaptée pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives au lieu-dit Le Moulin du Pré	Société INRAP (30900 Nîmes).	<p>Conclu pour un montant de 199 076,91€ HT (tranche ferme).</p> <p>En cas d'affermissement, les montants des tranches optionnelles sont fixés comme suit : - tranche optionnelle n°1: 34 582,90 € HT;</p> <p>tranche optionnelle n°2: 84 716,95€ HT;</p> <p>tranche optionnelle n°3 : 84 716,95€ HT.</p> <p>délai d'exécution de la tranche ferme est fixé à 26 jours ouvrés.</p> <p>Les tranches optionnelles n°1, n°2 et n° ont un délai maximum de 4 mois à compter de la date du début d'exécution de la tranche ferme. Les trois tranches pourront être exécutées de façon concomitante.</p>	21 SEPTEMBRE 2022
Marché à procédure adaptée pour le renouvellement de la maintenance et du support technique VMware ; suite logicielle utilisée par la collectivité pour gérer la virtualisation des serveurs	Société AVA6 Méditerranée (06410 BIOT)	<p>Le forfait annuel de maintenance est fixé à 7 467,00 € HT.</p> <p>il prend effet le 29/10/2022, date d'expiration du précédent contrat. Durée : 1 an ferme</p>	21 SEPTEMBRE 2022
Marché à procédure adaptée pour le renouvellement de la maintenance et du support technique Veeam Availability Suite ; suite logicielle utilisée par la collectivité pour la sauvegarde des données virtualisées, la reprise d'activité des machines virtuelles	Société AVA6 Méditerranée (06410 BIOT)	<p>Le forfait annuel de maintenance est fixé à 8 028,00 € HT.</p> <p>il prend effet le 01/01/2023, date d'expiration du précédent contrat.</p> <p>Durée : 1 an ferme.</p>	21 SEPTEMBRE 2022
Marché pour l'acquisition d'un robot destiné à la piscine de la République.	Société Loisirs Piscines 05	<p>Montant global et forfaitaire :</p> <p>5 166,67 € HT</p> <p>pour une durée de 2 mois</p>	20 SEPTEMBRE 2022

		Garantie de 2 ans pièces, main d'œuvre et déplacement est prévue.	
Avenant n° 1 au marché n° 2022220110 « mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de centrales photovoltaïques aux Services Techniques Municipaux et au Quattro » (nécessité de modifier le projet initial de 4 à 3 ombrières sur le site du Quattro)	Société ORKANE ENERGIES DURABLES (31200 TOULOUSE)	Incidence financière de l'avenant : Montant initial du marché : 40 024,40 € HT. - moins-values : - 790,40 € HT. - Nouveau montant total du marché : 39 234 € HT. Soit une baisse de 2,015 % et un coefficient de rémunération inchangé de 4,654 %.	19 SEPTEMBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le remplacement de la caisse automatique du Parking de Verdun Surface selon devis N° DP 0004-22 du 04/01/2022	Société ORBILITY (92230 Gennevilliers)	Conclu pour un montant de 19 823,93 € HT. Durée de livraison de quatre mois.	15 SEPTEMBRE 2022
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation du Mécacalac 10 MSX du service voirie.	Entreprise FRAMATEQ (13845 VITROLLES)	Conclu pour un montant de 5 600,91 € HT Durée pour 1 semaine.	2 SEPTEMBRE 2022
MAPA pour la fourniture de bacs inox chargeur de four et table d'entrée de lave vaisselle pour les écoles de raymond Chappa et pépinière	Société ALTECC	Conclu pour un montant de 4 788,54 € HT	1er SEPTEMBRE 2022
Accord-cadre multi-attributaires n° 20202000074 pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion Lot n° 1 relatif au marché subséquent MS14 pour l'acquisition d'une fourgonnette d'occasion Peugeot Partner de 2018 pour 60 321 km immatriculé ET-091-SW pour le service éducation et le service culture	Société PEUGEOT (05000 GAP).	Conclu pour un montant de 12 163,53 € HT auquel s'ajoutent 303,76 € de frais d'immatriculation, Délai de livraison de 1 mois	1er SEPTEMBRE 2022
Accord-cadre multi attributaire à bons de commande pour de petits travaux d'entretiens multiservices des bâtiments communaux	avec les sociétés suivantes : n° 1 PIOT (05000 GAP) n° 2 PRESTA'SERVICES	Bon de commande délivré à tour de rôle où pour chaque bon de commande, le choix du titulaire s'effectue par roulement selon les seuils suivant : montant minimum par an 8 000 € HT.	30 AOUT 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		montant maximum par an 40 000 € HT Durée : 12 mois.	
Marché pour la réparation, la maintenance et les essais de sécurité du camion nacelle MAN DM- 211-XQ du service éclairage public	Entreprise FRANCE ELEVATEUR (13300 SALON DE PROVENCE)	Conclu pour un montant de 4 322,27 € HT. Durée : 1 semaine	25 AOUT 2022

### AFFAIRES JURIDIQUES :

#### Frais et honoraires d'avocats, huissiers, notaire :

Date	Objet	Prestataire	Montant
20/09/2022	Constat avant travaux Pont Luysanne	Etude Me SCARCELLA	250 € HT
20/09/2022	Constat travaux Chabottes	Etude Me SCARCELLA	400 € HT

Le Conseil prend acte.

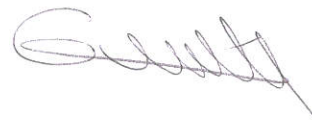
Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Chiara GENTY



Transmis en Préfecture le : 15 DEC. 2022

Affiché ou publié le :

15 DEC. 2022

